

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER SÉANCE DU 24 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mars à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert PAUCHON, Maire.

Nombre de membres afférents au CM : .....	11
Nombre de membres en exercice .....	8
Nombre de membres présents .....	5
Nombre de membres qui ont pris part à la délib	5
Date de la convocation	14/03/2023

**Présents :** PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine - IMBERT Joëlle – PONS Michel –

**Absents excusés :** BUMAT Vincent -TESSA Dorine – LE MAGADURE Antoine.

Mme Amandine ARNAUD a été élu secrétaire.

## Objet : vote des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Il rappelle que par délibération du 25/03/2022 le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 41.07 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 86.21 %

Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) doit à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition communaux pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2023 a adopté les taux comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 41.07 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 86.21 %
- Taxe habitation (TH) 12.41%

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0

Abstention : 0

A voté pour : 5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20230324-DELIB142023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Copie certifiée conforme.

Le Maire :  
Robert PAUCHON.



*(Handwritten signature of Robert Pauchon)*